



Vers une politique de migration
plus intégrée, grâce au FAMI

fedasil
AGENCE FEDERALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

La réinstallation en Belgique



Contenu

	p.
Qu'est-ce que la réinstallation ?	4
Quels en sont les objectifs ?	6
Quel est le cadre institutionnel ?	8
Qui peut être réinstallé ?	9
Quels sont les besoins mondiaux ?	10
Depuis quand la Belgique réinstalle-t-elle ?	13
Qu'est-ce qu'un programme structurel ?	14
Quelles opérations ont été menées ?	16
Que font Fedasil et le CGRA ?	18
Qui sont les réinstallés ?	20
Quelles situations fuient-ils ?	22
Quelles sont les étapes de la réinstallation ?	24
1. La pré-sélection	24
2. La sélection et le screening médical	24
3. L'orientation culturelle (BELCO)	25
4. Le voyage	25
5. L'accueil en centre	26
6. L'accueil en ILA	26
Et après ?	28
CPAS	29
Caritas	29
Parrainage communautaire	30
Refugee voices	32
Petit lexique	33
Contacts	35



Qu'est-ce que la réinstallation ?

La réinstallation est un programme chapeauté par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (ci-après HCR). Au cours des soixante dernières années, la réinstallation a permis d'offrir à des millions de personnes une protection et la chance de démarrer une nouvelle vie dans un pays tiers.



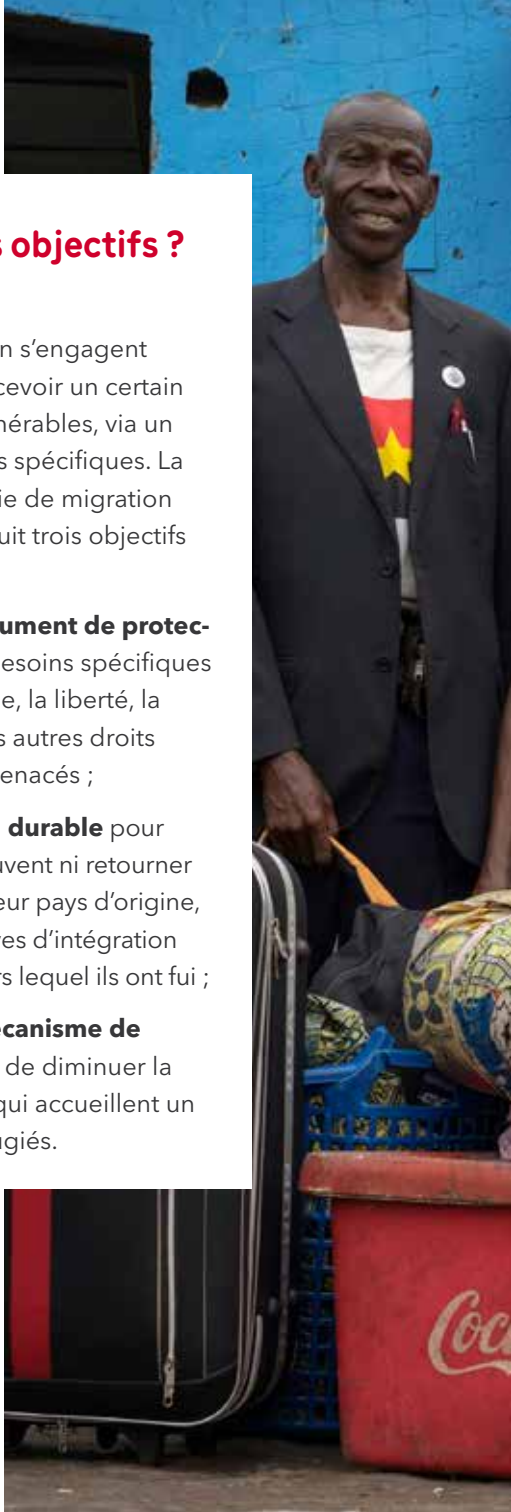


La réinstallation implique la sélection et le transfert de réfugiés d'un État dans lequel ils ont cherché une protection (« premier pays d'asile ») vers un autre État qui accepte de les accueillir comme réfugiés (« pays de réinstallation »).

Quels en sont les objectifs ?

Les pays de réinstallation s'engagent sur base volontaire à recevoir un certain nombre de réfugiés vulnérables, via un quota ou des opérations spécifiques. La réinstallation est une voie de migration sûre et légale qui poursuit trois objectifs principaux :

- Elle constitue un **instrument de protection** qui répond aux besoins spécifiques des réfugiés dont la vie, la liberté, la sécurité, la santé et les autres droits fondamentaux sont menacés ;
- Elle offre une **solution durable** pour les réfugiés qui ne peuvent ni retourner volontairement dans leur pays d'origine, ni avoir des perspectives d'intégration locale dans le pays vers lequel ils ont fui ;
- Elle représente un **mécanisme de solidarité** permettant de diminuer la pression sur les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés.





Quel est le cadre institutionnel ?

Stratégie globale

En décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le Pacte mondial sur les réfugiés, qui fixe une série d'objectifs, dont la mise en œuvre d'une stratégie de trois ans (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admission. Cette stratégie entend :

- augmenter le nombre de places et de pays de réinstallation
- rendre plus accessibles les voies d'admission et développer de nouvelles opportunités
- promouvoir des sociétés plus accueillantes et inclusives.

HCR

Le HCR est responsable de la mise en œuvre de la réinstallation au niveau mondial. Il organise une conférence annuelle tripartite qui réunit les gouvernements, les organisations internationales et les ONG actives dans le processus pour faire le point sur le contexte mondial d'exil forcé, les bonnes pratiques et des défis à relever. C'est sur cette base que les États identifient les besoins.

Union européenne

La réinstallation constitue également une pierre angulaire de la stratégie globale de l'Union européenne en matière d'asile et de migration. La Commission européenne définit des priorités communes en ligne avec les recommandations du HCR. Ces priorités se concentrent sur des régions géographiques, des nationalités ou des catégories de réfugiés spécifiques. La Commission fournit par ailleurs un soutien financier aux États européens de réinstallation.

Qui peut être réinstallé ?

Pour être réinstallée, une personne doit remplir une série de conditions préalables.

Réfugié reconnu

La personne doit avoir le statut de réfugié (Convention de Genève) et être enregistrée auprès du HCR.

Solution durable

Le HCR étudie la situation personnelle de chaque réfugié reconnu. En cas d'impossibilité de retour vers le pays d'origine ou d'intégration locale, la réinstallation est définie comme étant la solution durable optimale.

Critères de vulnérabilité

Il existe des personnes particulièrement vulnérables parmi les réfugiés présents dans un pays donné. Le HCR les identifie et propose leur dossier à un pays de réinstallation. Les réfugiés soumis à la réinstallation répondent à un ou plusieurs des sept critères suivants :

- Besoins de protection juridique et/ou physique
- Survivants de violences et de tortures
- Besoins médicaux
- Femmes et filles en situation à risque
- Regroupement familial, lorsque la réinstallation est le seul moyen pour réunir des membres d'une famille
- Enfants et adolescents en situation à risque
- Absence d'autres solutions durables à court terme

Quels sont les besoins mondiaux ?

Selon les chiffres du HCR, **70,8 millions** de personnes ont été contraintes à l'exil à travers le monde en 2019. Il s'agit du déplacement forcé le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale.

Parmi eux, on compte plus de **25 millions** de réfugiés, dont 85% ont fui vers les pays voisins de leur pays d'origine. Nombre d'entre eux vivent dans une grande précarité et n'ont pas accès à une protection de facto. Les pays qui les accueillent, quant à eux, font face à des défis importants et à une pression de plus en plus accrue.



Ces dernières années, les places de réinstallation offertes ont diminué à l'échelle mondiale, tandis que les besoins ont continué à augmenter. En 2018, seulement **7%** des réfugiés qui avaient besoin d'une réinstallation ont pu en bénéficier.

Le HCR estime qu'en 2020,

1,44 million

de réfugiés auront besoin d'être réinstallés.



BESOINS PAR POPULATION



	%
● Syrie	40
● Soudan du Sud	14
● RDC	11
● Afghanistan	7
● Autres	28



Le saviez-vous ?

Les États-Unis, le Canada et l'Australie ont une longue tradition de réinstallation, notamment via un système qui privilégie le traitement extraterritorial des dossiers soumis. Depuis 1980, les États-Unis ont réinstallé plus de 3 millions de réfugiés, le Canada 658 000 et l'Australie 486 000 (Pew Research Centre).

Ces dernières années, les États-Unis ont fortement revu à la baisse leur quota de réinstallation – passant de 85 000 en 2016 à 18 000 en 2019. Cette décision a eu un impact important sur l'offre des places de réinstallation disponibles à l'échelle mondiale.

(Migration Policy Institute)

Depuis quand la Belgique réinstalle-t-elle ?

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la Belgique a procédé, au travers de diverses initiatives, à la réinstallation d'environ 10.000 personnes, notamment :

- 6000 réfugiés hongrois en 1956-1957 ;
- 1100 Chiliens fuyant le régime de Pinochet en 1973 ;
- 2500 boat people venus du Vietnam et du Cambodge en 1975 ;
- 1200 Kosovars en 1999, en raison de la guerre au Kosovo.

En 2009 et 2011, la Belgique a mis en place deux premiers projets pilotes de réinstallation, en réponse aux appels de la communauté internationale. Cette phase a permis d'évaluer la faisabilité de la mise en œuvre d'un programme de réinstallation sur le long terme.

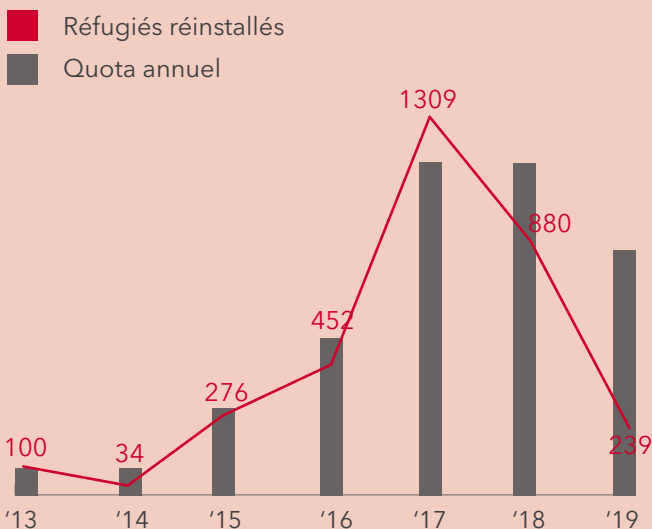
Qu'est-ce qu'un programme structurel ?

En 2013, la Belgique s'est dotée d'un programme structurel. Le pays s'engage chaque année à accueillir un nombre défini de réfugiés réinstallés.

Quota annuel

Le gouvernement établit annuellement un quota de réfugiés à réinstaller et définit des priorités (nationalités, premiers pays d'asile, groupes spécifiques...) sur base des priorités européennes, en ligne avec les recommandations du HCR. Il n'existe pas de base juridique spécifique consacrant la réinstallation dans la loi belge. Le programme belge est financé par le FAMI, le Fonds Asile Migration et Intégration.

LA RÉINSTALLATION EN BELGIQUE



Transferts effectifs

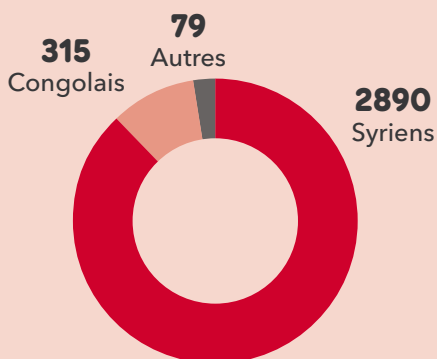
En raison du grand nombre de facteurs intervenant dans la planification des opérations (situation sécuritaire dans le premier pays d'accueil, places disponibles dans le réseau d'accueil de Fedasil, organisation des transferts en tenant compte des contraintes médicales ou administratives, retraits volontaires des candidats...), il peut y avoir un décalage entre le quota annuel et les transferts effectifs.



Quelles opérations ont été menées ?

Ces dernières années, des opérations de réinstallation ont été menées dans différents pays et pour diverses populations de réfugiés.

PAYS D'ORIGINE DES RÉINSTALLÉS



PAYS DE PREMIER ASILE DES RÉINSTALLÉS

Turquie
Liban
Iraq
Jordanie
Egypte
Niger
Ouganda
Burundi
Tanzanie

Depuis le début
du programme
structurel en 2013,
3.290 réfugiés
ont été réinstallés

Que font Fedasil et le CGRA ?

Le CGRA et Fedasil sont les deux principales administrations belges impliquées dans la réinstallation. Elles soumettent annuellement une proposition conjointe de réinstallation à leur autorité politique et établissent, sur base de la politique définie, le planning opérationnel.

CGRA

Vu son mandat de protection et son expertise relative aux différents pays, le CGRA auditionne les réfugiés et donne un avis de sélection au Ministre compétent, qui prend la décision finale d'admission. Le CGRA prend une décision formelle de reconnaissance du statut de réfugié pour les réinstallés après leur arrivée.

Fedasil

Fedasil gère, en collaboration avec des partenaires, la préparation, le voyage, l'accueil et la transition vers l'intégration des réfugiés réinstallés. Ceux-ci suivent un trajet d'accueil spécifique dans les mois qui suivent leur arrivée.



Mohammed, Syrien réinstallé de Jordanie en 2017.

« Je me souviens de mon premier jour en Belgique. A l'aéroport, une collaboratrice de Fedasil m'a souhaité la bienvenue. Je me rappellerai toujours son sourire. Pour moi, la réinstallation a été comme une deuxième naissance, un nouveau départ. Ici, j'ai des droits, je peux être moi-même et faire mes propres choix sans avoir peur. »



Qui sont les réinstallés ?

En 2018...

Critères de vulnérabilité : 90% des réfugiés réinstallés appartenaient à l'une des trois catégories de vulnérabilité suivantes : besoin d'une protection juridique et physique, victimes de violences et de torture, enfants/adolescents en situation à risques.

Sexe et âge : 55% étaient des hommes et 45% des femmes. Le public réinstallé était relativement jeune. Près de la moitié des réinstallés étaient des enfants ; un peu plus de 35% des adultes avaient entre 18 et 40 ans.

Composition familiale : 93% des réfugiés sont arrivés en famille. Les familles accueillies étaient généralement des familles avec enfants, composées d'au moins quatre membres (62,5%). Pour la première fois, 6 mineurs non accompagnés ont été réinstallés dans le cadre d'un projet pilote mené lors d'une opération au Niger via le mécanisme d'évacuation d'urgence de Libye mis sur pied par le HCR.



Fayez, Syrien réinstallé du Liban en 2015.

« Au Liban, j'étais menacé par des groupes religieux. Ma procédure a pris environ un an. Le HCR m'a appelé pour me dire que mon dossier avait été accepté par la Belgique. Cela a été un défi de m'adapter à un tout nouvel environnement – les gens, le travail, la culture. Mais les Belges sont compréhensifs et je suis heureux ici. Je me sens en sécurité et je peux aller de l'avant. »



Quelles situations fuient-ils ?



Syrie : La guerre en Syrie dure depuis plus de 8 ans et a coûté la vie à des centaines de milliers de personnes. Des millions de Syriens ont dû fuir en laissant tout derrière eux. Il y a aujourd'hui 6,3 millions de réfugiés syriens, dont la grande majorité se trouve en Turquie, au Liban et en Jordanie. (HCR, avril 2019)

Congo : Ces dernières années, plusieurs vagues d'agitation en République démocratique du Congo ont provoqué des déplacements massifs de population. Actuellement, plus de 886,910 réfugiés de RDC sont accueillis dans des pays d'Afrique. (HCR, juillet 2019)



Méditerranée centrale :

Les persécutions, les conflits et les violations des droits de l'homme continuent à forcer un grand nombre de personnes à fuir vers l'Europe pour y chercher la sécurité. En 2019, 63 311 personnes ont déjà risqué leur vie pour gagner l'Europe par la mer. (HCR, sept 2019)





Salem, Congolaise réinstallée d'Ouganda en 2017.

« Parfois, les Belges ont du mal à imaginer les immenses problèmes que rencontrent les réfugiés. Après avoir fui le Sud Kivu, j'ai vécu en Ouganda pendant deux ans. Aujourd'hui, grâce à la réinstallation, la Belgique m'a donné une deuxième chance. Je veux la saisir, reconstruire ma vie et ne manquer aucune opportunité. Plus tard, je voudrais devenir photographe. »



Quelles sont les étapes de la réinstallation ?

La réinstallation est une procédure qui comprend plusieurs étapes impliquant une série d'acteurs nationaux et internationaux. Le choix final d'être réinstallé appartient au réfugié, qui peut décider à tout moment de continuer ou d'interrompre la procédure.



1. La pré-sélection

Dans le cadre de son mandat, le HCR identifie les réfugiés qui ont besoin d'être réinstallés et propose leur dossier à un pays de réinstallation. Les réfugiés ne peuvent pas choisir le pays dans lequel ils seront réinstallés. Ils sont pré-sélectionnés sur base des critères de vulnérabilité du HCR.

2. La sélection et le screening médical

Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) organise une mission de sélection dans le premier pays d'asile et mène des entretiens avec les réfugiés. Sur base de l'entretien et du dossier, le CGRA remet un avis au

Ministre en charge de l'asile et de la migration. Les dossiers sont aussi examinés par la Sûreté de l'État. Le Ministre prend la décision finale et donne l'instruction à l'Office des étrangers de permettre l'accès au territoire.

En parallèle, Fedasil effectue un screening médical. Celui-ci n'a pas d'influence sur la décision de sélection. Les informations médicales sont transmises aux équipes médicales des futurs structures d'accueil afin de garantir un accueil adapté aux besoins des réinstallés.

3. L'orientation culturelle (BELCO)

Fedasil, avec le soutien logistique de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est chargée d'organiser l'orientation culturelle BELCO. BELCO est obligatoire pour toute personne de plus de 14 ans. Son objectif est d'informer les réfugiés avant leur départ et de les aider à mieux gérer leurs attentes. Pendant plusieurs jours, une série de thèmes fixes (choc culturel, ligne du temps, la Belgique, logement, éducation, emploi, famille, santé, coût de la vie, voyage) et de thèmes transversaux (normes & valeurs, droits & devoirs...) sont abordés. Fedasil mène aussi des entretiens individuels avec les réfugiés pour préparer l'accueil en Belgique.

4. Le voyage

Après avoir obtenu les documents nécessaires via les ambassades sur place, les réfugiés quittent le pays dans lequel ils se trouvent. L'OIM s'occupe de la réservation des vols, des dernières visites médicales et de l'accompagnement des réfugiés de leur départ à leur arrivée en Belgique, ce qui inclut une présence lors des formalités de l'immigration et de la douane.

5. L'accueil en centre

À leur arrivée, les réfugiés sont accueillis, dans la grande majorité des cas, dans l'un des quatre centres Fedasil spécialisés dans l'accueil des réinstallés : Saint-Trond, Ponderôme, Florennes et Kapellen. Le séjour en centre dure environ 6 semaines et donne accès à l'aide matérielle et à un programme d'accueil, axé sur la pratique (faire ses courses, utiliser les transports, trier les déchets, faire face au choc culturel...) et adapté à leurs besoins. Pendant ce séjour, les réfugiés introduisent officiellement une demande de protection internationale à l'Office des étrangers (OE). Vu que leur dossier a déjà reçu un avis positif au préalable, ils obtiennent le statut de réfugié dans les semaines suivant l'arrivée.

6. L'accueil en ILA

Après leur séjour en centre, les réfugiés réinstallés sont accueillis dans une des initiatives locales d'accueil (ILA) présentes dans plus de 500 communes belges. Les ILA sont des logements gérés par les Centres publics d'action sociale (CPAS) et mis à disposition de demandeurs d'asile ou de réfugiés reconnus. Les réinstallés ont le droit d'y séjourner pendant une durée de six mois et ils y bénéficient d'un accompagnement social. Pendant cette phase transitoire, ils se concentrent sur leur mise en ordre administrative, la recherche d'un logement privé et commencent les démarches relatives à leur processus d'intégration.





Et après ?

Les réfugiés quittent l'ILA et emménagent dans le logement privé qu'ils ont trouvé. Ils peuvent ainsi débiter leur vie de façon plus autonome, avec le soutien des acteurs compétents pour l'aide à l'intégration. Afin de faciliter et renforcer le processus d'intégration des réfugiés réinstallés, Fedasil suit, en outre, la mise en œuvre d'accords spécifiques avec les CPAS et l'ONG Caritas.



Anwar, Syrien réinstallé du Liban en 2016

« Les personnes qui m'ont accompagné m'ont beaucoup aidé. Aujourd'hui, je suis chauffeur chez les Petits Riens et j'ai acheté un appartement à Anderlecht grâce à un prêt social. Il n'y aucune comparaison possible entre ma vie au Liban et ma vie maintenant. Ici, j'ai trouvé la sécurité et une bonne éducation pour mes enfants. Pour moi, la Belgique, c'est la liberté. »

CPAS

Tout CPAS qui gère une ILA où sont accueillis des réfugiés réinstallés peut devenir partenaire du programme de réinstallation en proposant à ces réfugiés un logement dans la même commune, mais hors du réseau d'accueil de Fedasil. Dans ce cas, le CPAS s'engage à offrir un accompagnement intensif sur mesure pendant un minimum de 12 mois en vue de favoriser l'intégration (orientation vers les cours de langue, parcours d'intégration pour les primo-arrivants, services d'insertion professionnelle...).

Le CPAS devient dans ce cas un opérateur de réinstallation à part entière : il assure le soutien à l'intégration durable des réfugiés réinstallés dans une commune belge. Cette approche s'inscrit dans le cadre de la vision d'ancrage local prônée par Fedasil.

Caritas

L'ONG Caritas développe un projet destiné aux réfugiés syriens récemment arrivés en Belgique via la réinstallation. Dans ce cadre, Caritas gère, sous l'égide de Fedasil :

- L'organisation **d'ateliers de développement personnel** sous forme de sessions collectives et interactives sur certains thèmes psychosociaux et de citoyenneté ;
- La gestion d'une **plateforme en ligne** où les réfugiés peuvent échanger et recevoir de l'information fiable dans leur langue sur des thèmes liés à la vie quotidienne en Belgique (logement, transports en commun, assurances, recyclage...) ;
- Le développement d'un réseau **d'ambassadeurs** constitué d'anciens réinstallés. Leur rôle consiste à partager leur expérience lors de BELCO et avec les nouveaux arrivants lors des ateliers.

Parrainage communautaire

Le parrainage communautaire est un système spécifique d'accueil et d'accompagnement de réfugiés réinstallés dans lequel la société civile est directement impliquée et joue un rôle significatif.

À la suite d'une procédure de matching, certains réfugiés sélectionnés pour la réinstallation en Belgique sont parrainés par une communauté, aussi appelée « sponsor ». Ces réfugiés ne suivent donc pas le trajet d'accueil classique réservé aux réinstallés.

La communauté de parrainage s'engage à les accueillir dans un logement adapté et à leur fournir un accompagnement sur mesure pour une durée minimum d'un an. Elle les aide à mieux comprendre la société belge et leur apporte un soutien dans les différentes étapes de leur nouvelle vie : procédure administrative, éducation, formation et emploi, sport et détente, santé et bien-être, langue, réseau social, accès aux services spécialisés.

Grâce à ce système, la Belgique pourrait diversifier les voies de migration sûres et légales pour les personnes ayant besoin d'une protection et promouvoir une image positive des réfugiés.

Le parrainage communautaire facilite l'autonomisation des réfugiés réinstallés ainsi que leur intégration dans la société.





« La communauté de parrainage peut, avec de la volonté, un esprit ouvert et une bonne coopération, faire une grande différence dans la vie des primo-arrivants vulnérables. »

Refugee voices

Depuis 2018, les réfugiés réinstallés ont été sollicités à plusieurs reprises par Fedasil pour donner leur avis ou partager leur histoire. Ils participent ainsi directement à un programme dont ils sont les premiers bénéficiaires. Retrouvez régulièrement des témoignages sur nos réseaux sociaux et notre site Internet: **www.fedasil.be/fr/reinstallation**



Petit lexique



HCR

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – Le HCR garantit les droits et le bien-être des réfugiés dans le monde.



OIM

Organisation internationale pour les migrations – L'OIM assure la gestion humaine et ordonnée des migrations et promeut la coopération internationale sur les questions migratoires.



Fedasil

Fedasil est l'agence fédérale belge pour l'accueil des demandeurs d'asile – Fedasil est chargée de l'accueil des demandeurs de protection internationale et d'autres groupes cibles, notamment les réfugiés réinstallés.



CGRA

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides – Le CGRA est une administration fédérale belge indépendante qui examine chaque demande de protection internationale de manière individuelle et impartiale, y compris dans le cadre de la réinstallation.



Office des étrangers

L'Office des étrangers est l'administration fédérale belge en charge des affaires migratoires. Il intervient pour l'accès au territoire et est responsable des l'enregistrement des demandes de protection internationale.



CONTACT

Vous avez des questions concernant la sélection des réfugiés réinstallés et la protection internationale ?

Contactez le CGRA via **resettlement@ibz.fgov.be**.

Vous avez des questions concernant le transfert vers la Belgique, l'accueil et la transition vers l'intégration des réfugiés réinstallés ? Vous avez accompagné ou vous connaissez des réinstallés qui ont envie de contribuer dans le cadre des Refugee Voices ? Contactez-nous via **resettlement@fedasil.be**.

Éditeur responsable : Jean-Pierre Luxen, directeur général | Responsable de la rédaction : Mieke Candaele
Coordination : Danaé Coquelet | Contenu : Fedasil
Lay-out : Fedasil | Photos : UNHCR Refugees Media, Belga, Fedasil | Impression : Daddy Kate (imprimé sur papier recyclé) Tous droits réservés - Aucun extrait de cet ouvrage ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, film ou autre, sans le consentement écrit et préalable de l'éditeur
D/2020/10.053/1 | Bruxelles, janvier 2020.

Fedasil, siège central
Rue des Chartreux 21
1000 Bruxelles - Belgique
T +32 2 213 44 11
F +32 2 213 44 22
info@fedasil.be
www.fedasil.be

*Deze brochure is ook beschikbaar in het Nederlands.
This brochure is also available in English.*

fedasil.be

Suivez-nous

